

**SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2025****LISTE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 6 octobre 2025.

**Délibération n° 25-32** – Rapport d'orientations budgétaires 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-33** – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-34** – Avenant fonds d'investissement. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-35** – Avenant contrat gaz. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-36** – Coopération décentralisée (programme en Guinée). *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-37** – Coopération décentralisée (programme à Madagascar). *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-38** – Affaires de personnel – Plan de formation. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17h30.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif  
Le 19 décembre 2025

Le Président du Syndicat  
**JEAN-JACQUES GUILLET**



Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 25-32**

**OBJET :**

Orientations  
budgétaires  
pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE

PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvre), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

- 3 -

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2026 joint à la convocation des membres du Comité d'administration,

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : - Le Comité approuve les orientations budgétaires proposées par le Président et le Bureau syndical, pour l'exercice 2026.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

A circular official seal of the 'ASSEMBLÉE DE L'ÎLE-DE-FRANCE' is positioned to the left of the handwritten signature 'Ch. PROVOT'.

Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025**

#### **DÉLIBÉRATION N° 25-33**

##### **OBJET :**

Autorisation relative aux  
dépenses d'investissement avant  
le vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

##### **Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chanteraine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny),

OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvre), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

L E C O M I T É,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 25-01 du 3 février 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 25-12 du 7 juillet 2025 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 25-25 du 6 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

Considérant que les crédits ouverts au titre des dépenses réelles d'investissement hors AP/CP du budget primitif 2025 et des décisions modificatives, s'élèvent au total à 40 743 997,00 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1<sup>er</sup> : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite d'un montant de 10 185 000€.

Article 2 : Précise que cette autorisation s'entend pour les montants ci-dessous répartis sur les différents chapitres de dépenses d'investissement présentés en annexe à la délibération

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-34****OBJET :**

Avenant au bulletin de souscription du  
Fonds Île-de-France Décarbonation

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNÉS (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

L E C O M I T É,

Vu l'article L 4211-1-9 Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code monétaire et financier ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération n° 22-39 du comité du Sigeif du 17 octobre 2022 portant approbation contrat de concession pour le service public de la distribution publique de gaz ;

Vu la délibération n° 24-01 du 5 février 2024 portant sur la souscription par achat de parts dans le Fonds Île-de-France Décarbonation pour les entreprises innovantes dans la transition écologique ;

Considérant l'opportunité d'accueillir le Fonds Européen d'Investissement en financeur du fonds et pour cela la nécessité d'abaisser le ratio d'investisseurs privés minimum dans le fonds à 30 % (vs 50 % dans le règlement du fonds au premier closing) ;

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1<sup>er</sup>: Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'avenant au bulletin de souscription du Fonds Île-de-France Décarbonation et tous les actes à venir concernant la vie et la gestion du fonds.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025**DÉLIBÉRATION N° 25-35OBJET :

Avenant n° 2 au contrat de concession de la  
distribution publique de gaz

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNÉ (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu les statuts du Syndicat et notamment leur article 2,

- 3 -

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France et GRDF,

Vu l'avenant n°1 approuvé au Comité d'administration du 5 février 2024,

Vu la délibération n° 25-05 en date du 3 février 2025 du Comité d'administration du Syndicat, donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Villejust pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique de gaz,

Vu la délibération n° 25-13 en date du 7 juillet 2025 du Comité d'administration du Syndicat, donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique de gaz,

Sous réserve des arrêtés inter-préfectoraux approuvant l'adhésion des communes de Villejust et de Longpont-sur-Orge,

Considérant l'importance de réaliser un avenant au contrat de gaz pour intégrer les dites communes à concession pour le service public de la distribution de gaz dans les meilleurs délais,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

**Article 1 :** Approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025**

#### **DÉLIBÉRATION N° 25-36**

##### **OBJET :**

Programme de coopération  
décentralisée  
en Guinée

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

##### **Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny),

OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvre), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 8 décembre 2025 entendue,

- 3 -

Vu la demande de l'association Électriciens sans Frontières, destinée à soutenir les populations de Tombon en Guinée en améliorant les conditions d'éducation et de santé et en contribuant au développement économique du village grâce à l'électrification de l'école, du dispensaire et de l'atelier de cordonnerie,

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 8 décembre 2025,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Électriciens sans Frontières, et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Précise que le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2026 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Précise que le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 25-37**

**OBJET :**

Programme de coopération  
décentralisée  
à Madagascar

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny),

OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 8 décembre 2025 entendue,

- 3 -

Vu la demande de l'association « Experts-Solidaires » concernant le Programme nommé PRAEA (projet de renforcement d'activités économiques d'Antranokarany), région de Diana à Madagascar, ayant pour objectif de renforcer le développement économique communal à travers la mise en place d'un REV, Réseau d'Énergies Villageoises,

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 8 décembre 2025,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association « Experts-Solidaires » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2026 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

A circular blue stamp with a heraldic emblem and the text "DÉPARTEMENT DE L'ÎLE-DE-FRANCE" and "2025-2026" around the border, with "CH. PROVOT" written across it.

Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-38****OBJET :**

Approbation du  
Plan de formation 2026-2028

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERIC (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret),

MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNÉS (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.423-3,

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la petite couronne, en date du 27 novembre 2025,

Considérant la nécessité d'adapter les compétences des agents du Syndicat aux évolutions de leurs métiers et de leurs outils de travail ;

Considérant le besoin de développer les compétences professionnelles pour favoriser la qualité du service apporté aux collectivités adhérentes.

Considérant que le plan s'articule autour des six axes stratégiques suivants : adapter les compétences du personnel aux mutations technologiques, promouvoir une culture territoriale commune d'intégration et d'inclusion, améliorer la qualité des échanges et renforcer la culture d'innovation et d'intelligence collective, accroître les compétences professionnelles, favoriser l'évolution personnelle et la carrière, renforcer la culture de prévention et la gestion des risques.

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1<sup>er</sup> : Adopte plan de formation pluriannuel, pour la période 2026-2028, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le plan sera mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines et des Finances, en concertation avec les directions et les agents du Sigeif.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la mise en œuvre du plan seront inscrits chaque année au budget du Syndicat.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>